

## Classes préparatoires économiques et commerciales voie : option technologique réservée aux STMG

Les classes préparatoires économiques et commerciales **option technologique** ne recrutent que des **bacheliers STMG** (toutes spécialités). Elles les préparent aux concours d'entrée dans les grandes écoles de management.

Pour se renseigner sur les prépas option technologique et leurs débouchés :

[www.prepa-hec.org/orientation/prepa-ect-bac-technologique](http://www.prepa-hec.org/orientation/prepa-ect-bac-technologique)

[www.infoprepa.com/la-prepa-voie-technologique](http://www.infoprepa.com/la-prepa-voie-technologique)

**Un conseil :** allez aux journées d'information organisées par les lycées (annoncées sur leur site internet).

Horaire hebdomadaire (hors devoirs surveillés + colles + concours blancs)		
Disciplines	1 <sup>ère</sup> année (cours+TD)	2 <sup>ème</sup> année (cours+TD)
Mathématiques et informatique	6 h	6 h
Culture générale	6 h	6 h
LV1	4 h	4 h
LV2	5 h	4 h
Economie	3 h	3 h
Droit	3 h	3 h
Management et sciences de gestion	5 h	5 h
EPS (facultatif)	2 h	2 h
<b>TOTAL</b>	<b>34 h</b>	<b>33 h</b>

En classe préparatoire, les élèves bénéficient d'une remise à niveau en mathématiques et en culture générale. L'horaire renforcé en langues permet de combler les lacunes et d'atteindre le niveau exigé aux concours.

### Compétences requises pour l'admission en prépa option technologique

- Avoir un bon niveau général en 1<sup>ère</sup> et T<sup>ale</sup> (dossier équilibré, sans lacune en enseignement général et satisfaisant en enseignement technologique)
- Etre prêt à travailler beaucoup.

*La sélection pour l'admission en prépa économique et commerciale option technologique se fait sur dossier à partir des résultats de la classe de Première et des deux premiers trimestres de la classe de Terminale, des résultats aux épreuves anticipées du baccalauréat, des appréciations des professeurs et du chef d'établissement portées sur la fiche Avenir.*

### Procédure d'admission en classe préparatoire aux grandes écoles

**22 janvier au 12 mars 2020** : formulation des vœux par les candidats sur le portail [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) (10 vœux maximum non classés).

**13 mars au 2 avril 2020** : examen des vœux en conseil de classe. Chaque vœu fait l'objet d'une fiche Avenir avec les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement.

**Jusqu'au 2 avril 2020** : constitution des dossiers (dématérialisés) et confirmation des vœux.

**A partir du 19 mai 2020** : consultation des décisions des établissements et réponses des candidats. Dès qu'il reçoit deux réponses positives, le candidat doit choisir entre les deux sans renoncer à ses vœux en attente.

**A partir du 25 juin 2020** : début de la procédure complémentaire

**11 septembre 2020** : fin de la procédure Parcoursup

## Les concours

Les étudiants de l'option technologique réussissent bien aux concours d'admission dans les grandes écoles de management puisque 85 % d'entre eux intègrent une grande école (ECRICOME, ESC ou équivalent). **Ces concours tiennent compte des particularités des bacs d'origine (épreuves spécifiques de maths, économie, droit et gestion pour les candidats de l'option technologique).**

Pour les élèves qui ne sont pas admis aux concours ou qui ne souhaitent pas entrer en école, des passerelles sont possibles avec l'université : filière AES, Economie et Gestion ou LEA par exemple.

## Les débouchés des grandes écoles de commerce et gestion

**Secteurs professionnels** : le marketing, la vente, le commerce international, la gestion, la communication, l'audit, le conseil, la finance, la banque-assurance, les ressources humaines mais aussi l'enseignement, la gestion d'établissements culturels, les métiers des collectivités territoriales, les organisations humanitaires etc... (consulter le guide « Réussir les métiers après les écoles de commerce » chez Studyrama).

**Métiers** : chargé d'études marketing, chef de produit, contrôleur de gestion, auditeur, trésorier, commercial export, analyste de crédits, responsable logistique, trader ....

Liste des CPGE économiques et commerciales option technologique			
Nom du lycée	Localisation	Internat	Langues rares enseignées***
<b>Etablissements publics</b>			
<b>Académie de Versailles</b>			
<a href="#">Parc de Vilgenis</a>	Massy (91)	non	arabe (cours au lycée Henri IV)
<a href="#">Alfred Kastler</a>	Cergy Pontoise (95)	externé*	arabe, chinois
<a href="#">Michelet</a>	Vanves (92)	oui	Admission destinée en priorité aux boursiers. Internat obligatoire
Pour les élèves <b>boursiers</b> admis en CPGE dans un lycée de l'Académie de Versailles, possibilité de logement dans des studios à loyer modéré dans les résidences pour la réussite de Neuilly sur Seine (92) et Fontenay-aux-Roses (92) <a href="http://www.ac-versailles.fr/cid105317/les-residences-pour-la-reussite-de-l-academie-de-versailles.html">www.ac-versailles.fr/cid105317/les-residences-pour-la-reussite-de-l-academie-de-versailles.html</a>			
<b>Académie de Paris</b>			
<a href="#">Ecole Nationale de Commerce</a>	Paris 17 <sup>ème</sup>	non**	chinois, arabe (cours au lycée Henri IV)
<a href="#">Turgot</a>	Paris 3 <sup>ème</sup>	non**	
<b>Académie de Créteil</b>			
<a href="#">Henri Moissan</a>	Meaux (77)	oui	Admission destinée en priorité aux boursiers.
<a href="#">Pablo Picasso</a>	Fontenay s/Bois (94)	non	
<b>Etablissements privés sous contrat</b>			
<a href="#">Le Rebours</a>	Paris 13 <sup>ème</sup>	externé*	italien, chinois
<a href="#">N.D. du Grandchamp</a>	Versailles (78)	externé*	italien, russe, chinois, arabe

\* Certains établissements proposent un internat "externé" : l'élève prend ses repas au lycée et est logé chez l'habitant. Les établissements aident les élèves à trouver un logement à proximité.

\*\* Pour les élèves admis en CPGE dans un lycée public parisien, hébergement possible en internat au Lycée Jean Zay à Paris 16<sup>ème</sup> (ex-Foyer des Lycéennes) ou dans la résidence Lourcine à Paris 13<sup>ème</sup>. Ces sites disposent en tout d'environ 800 places dont **75 % réservées aux boursiers** sur critères sociaux, les autres places étant accessibles aux non boursiers en fonction de l'âge, du mérite, de la situation géographique ou de la situation particulière. [https://www.ac-paris.fr/serail/jcms/s2\\_559565/fr/accueil](https://www.ac-paris.fr/serail/jcms/s2_559565/fr/accueil)

\*\*\* Les langues rares proposées ne figurent pas toujours sur les sites des établissements et leur choix peut varier d'une année sur l'autre. Par ailleurs, certains lycées ont des conventions avec d'autres établissements pour l'enseignement de langues rares (LIE : Langues Inter Etablissements). Se renseigner directement auprès des établissements (notamment lors des journées d'information).